



MAIRIE DU 4^e ARR.

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENT (CICA) DU 4^e ARRONDISSEMENT DE LYON**

=====

Séance du 13 mars 2024

Thème : ondes et électrosensibilité

RÉMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue au CICA du 4^e arrondissement consacré aux ondes et à l'électrosensibilité. Je vais passer la parole à Brigitte GILLET, qui est conseillère d'arrondissement déléguée à la Démocratie locale. En attendant, je remercie la présence de Madame Céline DE LAURENS, qui est 13^e adjointe au Maire de Lyon dans la délégation Santé, prévention et santé environnementale, et Monsieur Guillaume FAUVEL qui est directeur de la Santé. Brigitte, je vous laisse la parole.

Brigitte GILLET :

Merci, Monsieur le Maire. Avant de démarrer je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à mettre vos portables et ordinateurs en mode avion et à désactiver les transferts de données mobiles, Wi-Fi et Bluetooth pour les personnes électrosensibles. Merci.

Je vous propose de consacrer la première partie de ce CICA aux deux questions qui sont à l'ordre du jour. La première question, posée par le Comité d'usagers des services publics de la Croix-Rousse et par l'association Ly'Ondes, concerne la téléphonie mobile 5G et sera présentée par Lucien ANGELETTI, coprésident du Comité d'usagers. La deuxième question, posée par l'association Ly'Ondes, porte sur l'accessibilité aux ERP, aux personnes électrosensibles et sur la diminution de la pollution électromagnétique et sera présentée par Madame Cécile MEYER.

Je passe tout de suite la parole à Lucien ANGELETTI pour la première question.

Lucien ANGELETTI :

Fin 2020, Monsieur Grégory DOUCET, Maire de Lyon, signait avec plusieurs autres Maires de grandes villes une demande de moratoire sur le déploiement des antennes de téléphones 5G ; demande qui fut refusée par le Gouvernement. Le 17 février 2022, L'ANSES publiait les résultats de la consultation publique concernant son rapport d'expertise collective et concluait qu'en l'état des connaissances, l'Agence estime peu probable que le déploiement de la 5G entraîne de nouveaux risques pour la santé comparé aux générations de téléphonie précédentes. Mais l'ANSES accompagnait sa déclaration par le commentaire inquiétant suivant : « concernant la bande de fréquences 26 GHz qui n'est pas encore exploitée en France pour le déploiement de la 5G, l'exposition se différencie par une pénétration plus faible des ondes et pour autant, les données sont à l'heure actuelle trop peu nombreuses pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires. » L'inquiétude est réelle chez les habitants du 4^e arrondissement. Très récemment, certains se sont même opposés à l'intervention des opérateurs de téléphonie en toiture. Le site Cartoradio recense 33 sites d'antennes mutualisés dans l'arrondissement pour 33 antennes relais pour la 4G, 40 pour la 3G, 27 pour la 2G. La 5G, en cours de déploiement, compte actuellement 23 antennes. Ainsi, nous demandons de savoir comment la Ville de Lyon préserve et garantit aujourd'hui et demain la santé de ses habitants face au développement massif imposé par l'État des antennes de téléphonie mobile, en particulier la 5G.

Plus précisément, la Ville de Lyon a signé en 2002 une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile, prévoyant notamment des campagnes de mesures systématiques et régulières d'exposition des habitants aux ondes. Cette charte est-elle toujours d'actualité ? Et quels sont les résultats des campagnes de mesure ? Pour chaque nouvelle installation d'antennes, les services de la Ville peuvent-ils réaliser des campagnes de mesure permettant de vérifier la conformité de ces installations et le niveau global d'exposition de la population concernée ?

Concernant la 5G à 26 GHz, la Ville de Lyon a-t-elle un retour d'expérience sur le site pilote de la gare de la Part-Dieu ? L'ANSES, dans son communiqué de 2020, préconisait que les études se poursuivent sur les risques d'effets comme le développement du cancer, l'altération du fonctionnement cérébral ou de la fertilité. La Ville de Lyon est-elle informée de ces études et continue-t-elle à avoir une démarche commune avec d'autres villes sur ces questions de santé publique ?

Brigitte GILLET :

On passe maintenant la parole à l'association Ly'Ondes, Madame Cécile MEYER.

Cécile MEYER :

Bonjour. En tant qu'association Ly'Ondes, nous souhaitons avancer vers une prise en compte du handicap d'électro-hypersensibilité ainsi qu'une diminution de la pollution électromagnétique conformément à la loi Abeille de 2015 et conformément aux préconisations du Contrat Local de Santé de la Ville de Lyon. Cette démarche bénéficiera non seulement aux personnes électro-hypersensibles, mais aussi à l'ensemble des habitants et notamment aux enfants et aux personnes fragiles.

De source officielle de l'ANSES, le nombre de personnes électro-hypersensibles a été évalué de 3 à 5 % de la population en France en 2018. Sur Lyon 4^e, sur une population d'environ 36 000 habitants en 2016, cela représente entre 1 080 et 1 800 personnes intolérantes à divers degrés à cette pollution. Il est probable qu'un nombre bien plus grand d'habitants ait des symptômes sans que cela ne les rende encore intolérants et sans qu'ils sachent que ces symptômes pourraient être imputables à cette pollution.

De plus, les ondes électromagnétiques ont été classées cancérigènes possibles, classification 2B par le CIRC en 2011. Nous souhaitons des actions concrètes pour diminuer la pollution électromagnétique dans l'arrondissement. Promouvoir un usage raisonné du numérique et diminuer cette pollution pourraient avoir des conséquences très positives sur la santé des citoyens et permettraient une inclusion des personnes électro-hypersensibles. Une autre conséquence positive serait la diminution de la consommation électrique, car sobriété électromagnétique et sobriété numérique sont liées. Notre question est : est-ce que la Mairie du 4^e arrondissement pourrait soutenir les trois actions suivantes ?

- Action 1 : rendre accessibles les établissements recevant du public.
Il s'agit de rendre les ERP accessibles aux personnes électro-hypersensibles de façon ponctuelle pour certains événements ou à certains créneaux horaires. Les structures actuelles et les futures structures du 4^e devraient prendre en compte ce type d'accessibilité. Suite à cela, les ERP seraient en cohérence avec la loi Abeille de 2015 qui interdit l'installation du Wi-Fi dans les lieux d'accueil des enfants de moins de trois ans, et conforme avec la résolution 1815 du Conseil de

l'Europe. Il ne s'agit pas de faire des lieux complètement déconnectés, mais de faire des lieux ponctuellement connectés autrement que par ondes radiofréquences, ce qui est possible techniquement par câble ou Li-Fi (Light Fidelity). La diminution de la pollution électromagnétique aurait aussi pour effet positif de diminuer la consommation électrique des équipements numériques, des ERP.

- L'action 2 serait de créer des lieux sans ondes.

Nous souhaitons la création dans l'arrondissement d'au moins deux lieux, un en intérieur, un en extérieur, qui soient en permanence protégés des ondes, sorte de microzone blanche. Ces lieux seront à la disposition de tous les habitants du 4^e et leur permettront de faire une expérience sensible de calme électromagnétique. Ils pourront aussi servir de refuge aux personnes électro-hypersensibles. Il est possible de créer un lieu protégé, même en zone urbaine très exposée, grâce à des matériaux permettant de bloquer les ondes. Il n'est pas nécessaire que ces lieux soient grands. Quelques mètres carrés pourraient suffire.

- L'action 3 serait de créer un observatoire citoyen des ondes.

De même qu'il existe des observatoires de la qualité de l'air et de la pollution sonore, nous souhaitons créer un observatoire citoyen des ondes. L'objectif est que les habitants prennent conscience de cette pollution et puissent la diminuer. Ils pourraient faire des mesures à l'aide de détecteurs simples à utiliser pour vérifier que leurs appareils et la pollution ambiante sont dans des niveaux acceptables. Des balades électromagnétiques seraient organisées afin d'acquérir des données, de les partager et d'en discuter. Je vous remercie.

Brigitte GILLET :

Merci, Madame MEYER. Je vais passer la parole à Monsieur Guillaume FAUVEL et Madame Céline DE LAURENS pour répondre à ces questions dans l'ordre que vous voulez.

Céline DE LAURENS :

Merci beaucoup déjà à la Mairie du 4^e et au CICA pour son invitation — j'aime beaucoup participer à vos échanges — et pour ces questions qui sont très importantes et qui nous occupent beaucoup à la direction de la Santé. Vu qu'il y a beaucoup d'éléments et beaucoup de questions, je vais essayer de répondre avec méthode d'abord aux questions de Monsieur, puis aux questions de Madame. Je pense que Guillaume complétera, et s'il y a des choses qu'on a

oubliées, je vous propose derrière qu'on puisse — si ça vous va — avoir un temps d'échange sur les dernières questions.

Concernant les premières questions, la charte de la téléphonie mobile qui a été signée en 2002 est toujours en vigueur. C'est une charte qui a été prise à l'initiative de la Ville de Lyon qui embarque quatre opérateurs sur cinq existants qui déploient des antennes à la ville de Lyon. Et elle prévoit une sorte d'accord de méthode et dit que, à partir du moment où il y a un déploiement d'une antenne ou bien un changement de technologie, en l'occurrence le passage de la 4G à la 5G, les différentes parties prenantes, les opérateurs, mais aussi la Ville avec sa direction de la Santé et sa direction de l'Urbanisme — parce qu'il y a un volet autorisations urbanistiques, parce qu'il y a des antennes qui sont mises sur les toits dans la ville — et les services des Bâtiments de France, également, se réunissent et instruisent les différentes demandes des opérateurs. Là-dessus, la Ville rend des avis et puis des autorisations, et valide des autorisations préalables quand il y a installation physique d'une antenne. Cette charte fonctionne toujours. Ce qu'il faut vous dire, c'est qu'elle est en revanche de plus en plus compliquée à faire fonctionner car la multiplication des antennes et le passage à la 5G, alors que les autres fréquences 2G et 3G ne sont pas déconnectées, font qu'il y a globalement une augmentation du niveau des ondes en tout point. De ce fait, l'instruction des dossiers est rendue complexe car nous, côté Ville et côté direction de la Santé, on fait en sorte que l'ensemble des expositions restent en dessous des valeurs limites de référence, en l'occurrence 6 V/m. On fait aussi en sorte que les valeurs limites de référence restent au niveau le plus bas possible pour les établissements recevant du public sensible, en l'occurrence les écoles et les crèches.

Pour vous dire que, en 2023, par exemple, il y a 72 mesures qui ont été réalisées à Lyon. Il y a cette instruction de dossier avec des avis qui sont rendus, mais la Ville ne peut pas s'opposer à la mise en œuvre d'antennes. C'est une obligation d'instruction et de distribution du dossier d'information au Maire et c'est une obligation d'information des riverains. Ces informations sont à disposition des riverains. En revanche, il n'y a pas de possibilité pour le Maire de s'opposer à la mise en œuvre de nouvelles implantations. Par ailleurs, il y a la possibilité pour les riverains — et ça, c'est important et je pense qu'il faut le redire et vous le dire, mais vous le savez déjà — de solliciter des évaluations d'ondes. Ces évaluations d'ondes à domicile font l'objet d'un document Cerfa qui est à remplir et à renvoyer à la direction de la Santé. Il y a une prise en charge gratuite par l'ANFR, l'Agence nationale des fréquences, qui finance des réalisations d'évaluations et d'estimations.

En 2023, il y a eu 72 mesures qui ont été sollicitées à Lyon, dont quatre dans le 4^e arrondissement. Et j'ai pour un maximum mesuré, en tout cas dans le 4^e, 2,76 V/m.

Concernant l'installation de nouvelles antennes, globalement, la Ville de Lyon est déjà bien dense en antennes. Le plus souvent les demandes qui sont adressées à la Commission de téléphonie mobile, celle qui a été instaurée par cette charte de 2002, concernent plutôt des passages de 4G à 5G. Mais il y a encore aussi des déploiements de nouvelles antennes. Il y a eu au global — dans le cadre du déploiement de la 5G uniquement, qui a débuté en 2021 — 676 dossiers qui ont été instruits entre 2021 et 2023. C'est pour vous dire qu'il y a un rythme extrêmement élevé, avec une pression des opérateurs à déployer la 5G — pression qui est mise par l'État — qui est considérable. On a, nous aussi, enfin les services — et Guillaume pourra en parler mieux que moi — une pression considérable sur ce sujet. Dans le 4^e, il y a par exemple neuf dossiers qui ont été instruits à Lyon 4 en 2023. À ce jour, depuis 2021, il y a encore des dossiers de passage à la 5G qui sont instruits. Parce que votre question portait aussi sur les ERP recevant du public et notamment du public sensible, la Ville de Lyon a identifié des ERP dont l'environnement électromagnétique sera vérifié à son initiative, notamment sur les écoles et les crèches. Mais sous réserve de l'accord des responsables d'établissement et après la mise en service des relais. Tu veux compléter Guillaume à ce stade ?

Guillaume FAUVEL :

Oui, à ce stade, en 2024, on n'a pas encore de prévision sur le 26 GHz.

Céline DE LAURENS :

Sur le 26 GHz, il s'agit d'expérimentation. Je te laisse répondre Guillaume, peut-être ?

Guillaume FAUVEL :

Ce que je peux juste dire, c'est qu'il y a eu cette montée en charge très impressionnante du nombre de dossiers 5G. Ça, c'est clair, on en a eu pas mal. Ce sont 676 dossiers sur trois ans. On observe maintenant clairement un ralentissement. Il y a beaucoup moins de dossiers de 5G qui nous arrivent pour être instruits.

En ce qui concerne le 26 GHz, aujourd'hui, on a zéro demande qui correspond à du 26 GHz. Et il y a eu cette expérimentation — ce projet d'expérimentation, je devrais dire — que vous avez bien repéré, qui était dans les tuyaux en 2019 puisque l'Arcep avait à l'époque donné le feu vert pour que la SNCF sur la Part-Dieu lance cette expérimentation. Cette expérimentation était limitée dans le temps, je crois, jusqu'en 2022. En fait, elle n'a jamais eu lieu. Ils ne l'ont pas

réalisé. L'autorisation d'expérimentation est arrivée à terme avant que la SNCF et Bouygues, en l'occurrence, ne concrétisent cette expérimentation. Elle n'a pas eu lieu et aujourd'hui, on a zéro dossier qui nous arrive sur des projets d'antennes qui émettraient à la fréquence de 26 GHz.

Céline DE LAURENS :

Juste pour poursuivre et pour vous vous dire aussi l'engagement qu'a eu la Ville de Lyon malgré les marges de manœuvre restreintes que nous avons avec les pouvoirs de Police du Maire, ce que vous avez compris. Pour rappeler à l'ANFR sa responsabilité que nous, on estime être de maintenir les niveaux d'exposition en dessous des valeurs de seuils atypiques, 6 V/m — parce qu'on voyait qu'il y avait de plus en plus de valeurs atypiques qui étaient franchies dans la ville de Lyon —, on a saisi la Commission départementale de médiation. Je ne sais plus si c'est le nom exact, mais c'est une commission qui peut être saisie pour solliciter la Préfecture, pour que la Préfète organise une médiation entre les citoyens, les collectivités et l'ANFR. On a saisi l'organisation de cette commission départementale — pour être honnête, la Préfète n'en avait même pas connaissance et elle l'a organisé pour nous, pour la première fois — pour lui faire état des difficultés qu'on rencontrait aujourd'hui pour continuer à imposer aux opérateurs de rester sous un seuil de 6 V/m. Et quand ce seuil était dépassé, pour y retourner. Cette commission a été saisie et aujourd'hui l'ANFR est censée nous faire une étude. C'est une étude que l'on attend aujourd'hui pour mettre en lumière les atypicités du territoire et comment est-ce que le territoire lyonnais peut s'organiser pour rester en dessous des 6 V/m. Voilà ce qu'a donné cette commission. Mais en réalité, l'ANFR ne s'est pas fait taper sur les doigts, parce que sa responsabilité c'est de suivre les points d'exposition. Mais elle n'a pas d'obligation de les faire revenir en dessous des seuils. On est sur quelque chose de très paradoxal. Ça, c'était juste pour aussi vous montrer l'engagement de la Ville à percevoir et à démontrer l'absurdité de cette situation. Concernant le suivi des études, nous, on suit les recommandations de l'Anses sur le principe de précaution et le principe ALARA, exposition aussi faible que possible. C'est aussi quelque chose qui nous pose des difficultés dans le dialogue avec les opérateurs mais aussi avec l'ANFR. C'est très paradoxal. En tout cas, on fait en sorte de maintenir des niveaux d'exposition aussi faibles que possible pour les écoles et les crèches de la ville de Lyon.

Je reprends peut-être sur la deuxième série de questions. Est-ce que les réponses, Monsieur, répondent globalement à vos questions ?

Lucien ANGELETTI :

Je m'interroge sur les travaux de l'Anses, sur les suivis parce que ceux que je connais moi, ça s'arrête en 2021 je dirais. Depuis, vous l'évoquez vous-même, le très fort développement, 676 dossiers, etc. Qu'en est-il ?

Céline DE LAURENS :

Je n'ai pas forcément la réponse à cette question. Mais effectivement, l'ANSES c'était en février 2021. L'ANSES fait partie des signataires de notre Contrat Local de Santé. Je pense que vous l'aviez vu parce que vous avez largement participé. Mais ils avaient été très déconcertés de la réception qu'avait faite le Gouvernement de leur étude. C'est-à-dire finalement une caricature, un propos un petit peu trop synthétique sur l'appel à la prudence qu'ils réalisaient, et en particulier pour les enfants. Après, on est dans un contexte où, globalement, il y a une diffusion et une consommation d'ondes qui n'est absolument pas raisonnée. Et ça revient à une autre partie de votre question qui est plutôt comment est-ce qu'on sensibilise les citoyens sur la limite de tout ça ? Et comment est-ce qu'on fait prendre conscience que — y compris dans la partie ondes et dans la partie énergie — nous avons des limites parce que tout ça engage aussi les limites planétaires que nous connaissons très bien ? Ça, c'est un autre sujet. Mais pour autant, je pense qu'aujourd'hui, c'est le sujet qui doit être central. C'est plutôt mon collègue Bertrand MAES qui travaille sur ces sujets-là. Mais on a beaucoup d'actions en parallèle de sensibilisation justement, sur l'impact du numérique sur la santé, on va dire globale, au sens ENS, la santé de l'environnement, la santé humaine, etc. Peut-être si ça vous va, on va passer au reste des questions ?

Votre première question concernait les établissements recevant du public et comment les rendre plus inclusifs. Nous concernant, les obligations en la matière, l'interdiction du Wi-Fi dans les EAJE et les maternelles, elle est bien en vigueur à Lyon. Et globalement, les EAJE, qui sont la plupart du temps situés en rez-de-chaussée, sont très peu exposés aux radiofréquences. Sur les établissements Ville de Lyon, on peut s'autosaisir pour réaliser des évaluations et des estimations de valeur de champ. Au global, elles sont inférieures en général à 1,5 V/m pour ce qui est des EAJE Ville de Lyon.

Guillaume FAUVEL :

Je complète juste les propos de Céline pour dire que dans tous les examens des dossiers qui nous sont présentés sur des nouveaux projets d'antennes ou sur des modifications d'antennes, on est à chaque fois vraiment très attentifs sur la question des crèches et des écoles. On a tenté de refuser un certain

nombre de dossiers et on est vraiment écoutés par les opérateurs sur cette question-là. Il y a des sujets sur lesquels on n'est pas écoutés. Mais à chaque fois qu'il y a le risque d'avoir une antenne qui pourrait toucher de manière relativement proche un EAJE, ils acceptent de déplacer leurs antennes, de modifier les azimuts pour qu'on puisse protéger ces espaces-là. À ce niveau-là, on est écoutés et il y a des choses qui sont, je trouve, plutôt positives. Et puis dire également que là, parce qu'on relance maintenant une nouvelle campagne de mesures dans un certain nombre d'EAJE dès les prochaines semaines, c'est une de nos priorités. On arrive à relancer parce qu'on a des moyens humains pour le faire. On va retourner faire des campagnes pour aller vérifier que les expositions restent toujours aussi faibles que possible. On a toujours cette attention particulière sur ces établissements-là.

Céline DE LAURENS :

Concernant la deuxième proposition d'action qui est celle de créer des lieux sans ondes. À ce stade, ça n'a pas été un projet qu'on a pris nous, Ville de Lyon, dans le cadre du mandat actuel. Cela ne fait pas partie du Contrat Local de Santé, même si on a quand même un certain nombre d'actions sur la limitation des ondes. Pour être très honnête, on n'a pas complètement fait le tour des dispositifs techniques qui permettraient de mettre en place ces lieux sans ondes.

Aujourd'hui, on en est là. On sait qu'il y a des difficultés pour les personnes électro-hypersensibles. Je pense qu'aujourd'hui, ça ne fait pas débat que certaines personnes vivent un certain nombre de troubles et ont une santé affectée, en tout cas, par un certain nombre de paramètres effet cocktail dans lequel les ondes ont très probablement un rôle. Nous, on est sensibles à l'idée de réfléchir à des solutions pour avoir une ville inclusive.

Néanmoins, clairement, aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose dont on s'est emparé. Voilà ce que je peux dire. C'est surtout une réponse politique, mais voilà ce que je peux dire. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas s'en emparer à l'avenir. Mais c'est vrai qu'on a été clairement tellement absorbés par le sujet « développement de la 5G ». Les 676 dossiers, ça n'a pas l'air si important que ça, mais ça a mis vraiment, vraiment en difficulté les services, donc ça nous paraissait prioritaire. Ce n'est pas forcément une grande réussite non plus. Mais pour autant, c'est quelque chose pour lequel on avait une obligation de restituer à un service public, une information au grand public.

Sur la troisième action, celle de créer un observatoire citoyen des ondes, c'est quelque chose qui avait été évoqué, il me semble, pendant le Contrat Local de Santé, pendant la concertation publique et qui a été intégré, mais dans un observatoire santé environnementale. Parce qu'en réalité, on a énormément de sujets de santé environnementale sur lesquels on a besoin d'avoir une vision

cartographique. Et pour nous, l'enjeu de travailler sur des cartographies et sur des corrélations entre exposition aux ondes, mais aussi aux PFAS, à la pollution de l'air extérieur. Différents sujets, je pense aussi au bruit, etc. On a beaucoup d'enjeux de création. Il y a beaucoup de cartographie et de données qui existent. Nous, venir faire des superpositions de cartographies et venir potentiellement les corrélater avec des conséquences sur la santé, avec des données de santé qui sont aussi disponibles pour le grand public, c'est un enjeu qui nous paraît assez important au niveau de la Ville, parce que ça nous permettra aussi de tirer des hypothèses et de voir avec les scientifiques vers quoi est-ce qu'on peut s'orienter et faire un peu du micro-diagnostic territorial. Et ça, c'est quelque chose qu'on a mis dans les actions du Contrat Local de Santé. Je ne sais plus si vous étiez au Comité de pilotage du CLS récemment — Guillaume, je parle sous ton contrôle —, mais dans la programmation 2024, je ne sais plus si l'Observatoire fait partie des sujets qui vont être poussés. Ça fait partie des sujets qui n'ont pas encore démarré parce qu'on avait besoin aussi d'avoir, au niveau de la direction de la Santé, une organisation et de la ressource remise à plat, ce qui aujourd'hui est fait côté organisation. Côté ressources, on a besoin de trouver des modes de financement de cet observatoire et des modes d'alimentation. Ce n'est pas quelque chose que l'on va faire nous seuls, Ville de Lyon. Ça n'a pas de sens. Il y a aujourd'hui Atmo, il y a Acoucité et il y a justement Cartoradio. Il y a un certain nombre de données qui existent déjà.

Le fait qu'une collectivité ait besoin d'avoir une vision multifactorielle qui permette de croiser des données, c'est quelque chose d'assez nouveau. Mais nous, pour avoir accès à ces données qui sont plutôt open source, on a besoin aussi de passer des partenariats et des conventions avec différents opérateurs. C'est quelque chose qu'on va ouvrir, mais qui nécessitera aussi des budgets qu'on va aller chercher. Et globalement, on a là-dessus plutôt de la réussite. Quand on va chercher des budgets, globalement, on en trouve.

Juste une précision, c'était aussi un projet qui était ressorti, il me semble, dans le premier BuPa à plusieurs reprises. À ce stade, il n'a pas été liké suffisamment. Je pense qu'il y a peut-être un travail de promotion du sujet à faire, parce que si vous arrivez à avoir des sous-BuPa, ça nous aidera. Je passe des petits messages subliminaux, mais on sait aussi qu'il y a une demande, qu'il y a un besoin.

J'ai terminé, sauf si Guillaume veut compléter. Moi, j'ai un peu fait le tour. Et puis après, peut-être, dites-nous si on a oublié des choses ou des sujets sur lesquels vous voulez peut-être rebondir.

Guillaume FAUVEL :

J'ai juste envie de redire que sur un certain nombre de dossiers sur lesquels on était plutôt en désaccord, parce qu'on avait des inquiétudes concernant la création de possibles points d'exposition élevés, ce qu'on appelle les points atypiques, on s'est fait à chaque fois retoquer. Globalement, le juge nous l'a dit, nous l'a redit. Quand le Maire retoque un projet sur la base d'une réglementation d'urbanisme en disant « il y a un risque de créer une surexposition », le juge ne reçoit pas cette information comme valable et il nous l'a même rappelé sévèrement en nous disant « arrêtez de le faire, sinon ça va vous coûter cher ».

Globalement, la réglementation, la loi n'est vraiment pas en faveur de ce principe de précaution qu'on aurait envie aussi, nous, de porter. Je voulais juste rappeler ça pour dire que la Ville a été pas mal au bout de ce qu'elle pouvait faire, ce qui nous a amenés à aussi un peu changer de stratégie, de dire « OK, si le juge ne reconnaît pas les inquiétudes qu'à certains moments on peut exprimer sur des dossiers particuliers, on va aller faire des contrôles ». Donc on va aller faire des contrôles et après, on essaie de pousser l'ANFR. Mais c'est compliqué, comme le disait Céline, l'ANFR enregistre les surexpositions potentielles ou confirmées. Elle demande aux opérateurs de faire quelque chose. Mais si les opérateurs ne font rien, elle n'a aucun pouvoir pour les contraindre à changer leur installation.

On est effectivement dans un système qui est un peu bloqué et qui est parfois un peu ubuesque aussi. On essaie de faire remonter ces points et de mettre l'ANFR face à sa responsabilité de relative gendarme des ondes. Juste pour dire que le cadre n'est pas forcément en faveur de ce qu'on veut défendre, et ça nous dépasse évidemment largement.

Aline GUITARD :

Je vais juste compléter sur ces questions d'urbanisme, parce qu'à la source de tout ça, il y a des opérateurs qui veulent implanter, il y a des copropriétés qui acceptent d'implanter. Parce que derrière tout ça, les autorisations d'urbanisme que la Ville est contrainte d'accepter pour les raisons qui viennent d'être évoquées, c'est-à-dire que réglementairement nous n'avons pas de leviers pour les refuser. On serait en butte à beaucoup moins de difficultés s'il y avait moins de demandes et si les copropriétés publiques ou privées acceptaient moins de devenir les supports de nouvelles antennes.

Il y a peut-être un travail citoyen. De notre côté, on a interpellé des copropriétés qui ont un petit peu concentré plusieurs antennes et certains bailleurs publics qui eux aussi, ont beaucoup de toits. Les opérateurs arrivent en faisant des propositions financières qui peuvent intéresser les copropriétés comme les bailleurs.

Une des interpellations serait que les citoyens, en mode associatif, interrogent leur propre copropriété quand elle décide. Parce qu'aujourd'hui, ce ne sont que les propriétaires qui tranchent, pas les locataires. Interpeller la copropriété, interpeller le bailleur sur les interrogations qu'en tant que citoyen on a pour la santé, peut être un axe de prise de parole des citoyens.

Parfois, les citoyens le font en faisant un recours gracieux ou un recours contentieux, et on est déjà très avancé. Ça peut commencer en amont. Pour l'instant, nous n'avons pas de leviers légaux pour interdire. Parfois, on ralentit. Nous sommes dans une zone où les architectes Bâtiments de France, par exemple sur le 4^e arrondissement, nous permettent assez régulièrement de ralentir, retarder en ayant des exigences sur la forme, comment on cache, etc.

Mais ralentir, ce n'est pas empêcher. Un des leviers de ralentissement serait que les immeubles acceptent moins d'être le support de nouvelles antennes. Pour ça, ce sont les habitants qui sont les plus à même d'interpeller ceux à qui ils payent un loyer.

Guillaume FAUVEL :

Je vais juste rebondir sur les dernières paroles qui ont été dites. Moi, j'étais en poste à la Ville de Saint-Denis en 2011. On a travaillé pour ne pas que les faisceaux d'antennes soient vers les écoles. Il y a une jurisprudence du Conseil d'État pour supprimer les pouvoirs du Maire.

On connaît bien les difficultés juridiques de cette question-là. Il y a Lyon mais il y a Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, il y a tout un collectif d'associations qui travaille au niveau national pour faire évoluer justement la loi en termes de plaidoyer sur ces questions-là.

Il y a un travail qui est fait aussi nationalement. Pour revenir sur Lyon 4, on a été sollicités par beaucoup de collectifs citoyens sur cette question-là. Notamment, ce qui est revenu paradoxalement, c'est qu'on a caché les antennes dans les cheminées et c'est là que ça a interrogé les gens. Et nous, on fait de plus en plus de relevés chez les gens, parce que c'est vrai que l'ANFR, comme vous l'avez dit, peut faire venir pour faire une mesure mais ils n'ont pas d'informations vraiment derrière. C'est très technique et les habitants cherchent autre chose.

C'est là où nous, on intervient. La différence aussi qu'on observe cette année, en 2024, c'est qu'on est très sollicités par les médias. C'est-à-dire que les médias nous appellent pour nous interviewer, pour nous demander notre avis, etc., etc. Il y a un vrai bougé à ce niveau-là.

Sur la question des bâtiments et des copropriétés, j'ai entendu que des HLM de Grenoble — alors je ne sais pas à quel bailleur — refusent maintenant l'implantation des antennes relais sur le toit. C'est vrai que les HLM sont souvent de grande hauteur et sont souvent utilisés comme relais. Et puis, sur le dernier point que je voulais évoquer, c'était sur l'Observatoire. Nous, on a commencé un travail.

On l'avait un petit peu évoqué oralement avec l'Université Lyon 2, avec un master de géographie numérique. C'est en cours, mais ils commencent à travailler sur une application qui viendrait compléter Cartoradio et qui serait plus à même de donner de l'information aux citoyens et, notamment — on parlait des balades électromagnétiques —, qui permettrait de rentrer les données des balades électromagnétiques, etc. Là, on en a une première pour des capteurs embarqués. Alors après, on ne respecte pas le protocole ANFR, mais on a des appareils de mesure qui donnent déjà un premier aperçu de ce à quoi on est exposés. On a fait une première balade avec les étudiants pour tester l'application. On était principalement sur Hénon. Et là, juste avec les appareils, on a observé des valeurs qui nous ont interrogés, c'est-à-dire que par exemple sur le parvis — je ne sais pas comment on l'appelle — de l'hôpital, quand on rentre dans l'hôpital, on a des niveaux à 5-6 V ; 5 V en tout cas, on frôle le 6 V. Au sol. On a des pointes atypiques, par exemple, très précis au 48, rue de Cuire, à 7, voire 8 V/m. C'est variable, ça fluctue beaucoup.

Après, chez les habitants, on est arrivés à 5 V devant les fenêtres, par exemple. Chez certains habitants, au 4 rue Gorjus. Par exemple, on parlait des écoles tout à l'heure, c'est vrai que la plupart du temps, elles sont assez peu impactées. Mais on est allés jusqu'à l'école La Fontaine et quand même, dehors, au niveau des cours d'école — c'est facile au niveau de l'école La Fontaine —, on obtient quand même des niveaux qui sont relativement élevés, autour de 3 V/m dans les cours d'école. La cour d'école, c'est là où il y a mon fils pour être tout à fait transparent. Donc la cour d'école, elle est là, et avec l'appareil, on est derrière le mur. Tout ça pour vous dire que nous, on a été quand même assez interrogatifs sur le fait qu'on a trouvé des valeurs qui nous semblaient quand même assez fortes. Je pense que c'est pareil pour tout Lyon, ce n'est pas que Lyon 4. Ça peut quand même être intéressant de travailler ces points.

Cécile MEYER :

Ce que je voulais dire aussi c'est que 6 V, c'est absolument énorme. C'est-à-dire que la résolution 1815 du Conseil de l'Europe dit qu'à terme, par principe de précaution, il ne faudrait pas dépasser 0,6 V/m à l'intérieur et de le ramener ensuite à 0,2 V/m à l'intérieur. Et 0,2 V/m c'est déjà beaucoup pour une personne électro-hypersensible. 6 V, c'est énorme. C'est beaucoup trop.

Céline DE LAURENS :

Alors je partage. Et en même temps, aujourd'hui, je pense qu'il y a un principe de réalité. Aujourd'hui, on va dire que le Gouvernement, l'ANFR poussent finalement pour faire bouger ce niveau qui est un niveau statistique. Ce n'est pas un niveau scientifique, c'est juste statistique. C'est une ligne de distribution de points atypiques. Aujourd'hui, ils poussent pour qu'il y ait des mesures de champ supérieures et pour que finalement, on soit en capacité de dire « aujourd'hui, le point atypique, c'est-à-dire médiane + X et quartier, je n'en sais rien, c'est +6 V, 7 V, 8 V ». Et nous on craint aujourd'hui, qu'ils soient en train de préparer quelque chose pour dire « mais en fait, on ne va pas aller à 7 V parce que sinon, on y est à nouveau dans deux ans ». Donc qu'ils aillent encore plus loin. Je suis d'accord avec vous, mais aujourd'hui nous, on essaie déjà de cranter sur ce sujet-là. Et ce que vous disiez, c'est très intéressant. Nous, on est conscients que les estimations de champ, elles ne sont pas du tout suffisantes. Et bien souvent face aux opérateurs, on est un peu en difficulté parce qu'eux nous disent « mais prouvez-nous que les niveaux sont trop importants. Nous, on travaille sur des simulations. Nos simulations nous disent que... ». Nous on pense que parfois leurs simulations ne sont pas fiables.

Et là, on est souvent bien embêtés parce qu'en fin de compte, on n'a pas tant que ça de citoyens qui sollicitent des mesures. On n'a pas tant que ça de mesures à leur opposer. Nous, on y voit un grand intérêt d'avoir un travail aussi, pourquoi pas avec des capteurs embarqués ou pourquoi pas un observatoire participatif comme c'est le cas sur Atmo, qui font aussi des systèmes de capteurs embarqués.

Après, par contre, ce qu'on a mis en place là, récemment, c'est que typiquement, ce que vous disiez sur la capacité des copropriétés, peut-être la sensibilisation des copropriétés, mais c'est aussi surtout la sensibilisation des voisins des copropriétés qui vont mettre une antenne. Parce qu'en fin de compte, ceux qui décident de mettre une antenne sur leur toit ne sont pas ceux qui sont impactés par les ondes. Ce sont les voisins qui sont impactés par les ondes. Les voisins ne vont pas forcément voir l'autorisation qui est collée sur l'immeuble. Et donc nous, récemment, on a pris la décision, sur les immeubles voisins et potentiellement impactés par des points atypiques qu'on a estimés nous, de leur faire un courrier qui va être distribué dans les boîtes aux lettres pour les inciter à faire des mesures. Nous, on a besoin de mesures, clairement c'est quelque chose à relayer. On a besoin de mesures pour être plus précis et plus légitime.

Céline DE LAURENS :

Sauf si vous voyez d'autres points, je pense qu'on a à peu près fait le tour. Est-ce que Monsieur le Maire, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

RÉMI ZINCK :

Non. Je vous remercie, chère adjointe, de toutes les précisions techniques que vous avez apportées. Et moi je n'ai rien à ajouter. Mais si quelqu'un veut encore parler. Exceptionnellement, Monsieur HAUDUROY.

MONSIEUR HAUDUROY :

Oui, j'aimerais simplement avoir les coordonnées pour pouvoir effectuer des mesures. À qui faut-il s'adresser ? Comment ? Quels sont les coûts ?

Céline DE LAURENS :

Alors le coût, c'est gratuit. Pour en faire la demande, il faut remplir un document Cerfa qui est en ligne sur le site de la Ville de Lyon, sur la direction de la Santé. Peut-être qu'on peut s'engager à faire suivre le lien et le mettre dans le compte-rendu si ça va à tout le monde. Mais tout est renseigné sur le site de la Ville, à qui il faut retourner ce Cerfa qui n'est pas très compliqué. Je l'ai expérimenté moi-même.

Brigitte GILLET :

Si toutes les questions sont posées, je remercie encore les participants et les intervenants. Et je voulais aussi remercier Lionel LERCH, Achille AUDOUARD et aussi Camille MARTELLI pour leur aide active à cette préparation de ce CICA, et Monsieur BENSALÉM et Loïc CHEVRETTE pour la partie technique. Bonsoir.

RÉMI ZINCK :

Merci. Et le conseil d'arrondissement débutera à 18 h 45 précises, dans presque une demi-heure.